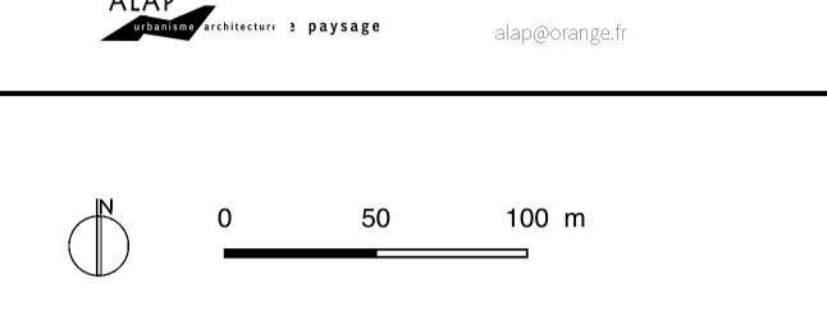


PATRIMOINE

Approbation
 Vu pour être annexé à la délibération
 du Conseil municipal en date du
 14 novembre 2022

Monsieur le maire de Pithiviers



- Légende**
- Limite communale
 - Périmètre AVAP
 - Périmètres de protection MH (actuels)
- Éléments bâtis (remarquables = cat.1, représentatifs = cat.2)**
- Vernaculaire catégorie 1
 - Classique catégorie 1
 - Eclectique catégorie 1
 - Entre-deux-guerres catégorie 1
 - Vernaculaire catégorie 2
 - Classique catégorie 2
 - Eclectique catégorie 2
 - Entre-deux-guerres catégorie 2
 - Bâti d'accompagnement
- Éléments de paysage remarquables**
- Espace public structurant
 - Parcs & jardins publics
 - Parcs & jardins privés
 - Jardins familiaux & maraîchage-horticulture
 - Cours d'eau
 - Rempart
 - Clôture
 - Soutènement
 - Alignement d'arbres
 - Vue axée
 - Vue panoramique
- Autres éléments remarquables**
- Porte
 - Portail / porte cochère
 - ★ Monument

